

## DOSSIER INSCRIPTION 2017 – 2018

Photo  
d'identité

L'inscription est validée lorsque ce dossier est retourné **COMPLET** au club et remis à un responsable du bureau ou à l'entraîneur lors d'un entraînement.



RE-INSCRIPTION

INSCRIPTION

CATEGORIE (Réservé au club - Ne pas remplir)

L'ENFANT	
NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	/ / NATIONALITE
ADRESSE	Code postal : Ville :
ETABLISSEMENT SCOLAIRE	
CONTRAINTES ALIMENTAIRES ET ALLERGIES	

RESPONSABLE LEGAL N°1	
NOM	
TEL MOBILE	
MAIL (EN MAJUSCULE)	
RESPONSABLE LEGAL N°2	
NOM	
TEL MOBILE	
MAIL (EN MAJUSCULE)	

### Documents à fournir :

- L'intégralité de la cotisation 2017 / 2018 en un ou plusieurs chèques (aucun chèque ne sera encaissé avant le mois de Septembre)
- Certificat d'aptitude et de non contre-indication à la pratique de la gymnastique datant de moins d'un mois (**à remettre au plus tard le 30 septembre pour les catégories compétition et au 15 octobre pour les autres**)
- 2 photos d'identité dont **une à coller** en haut de ce dossier
- 1 enveloppe timbrée avec votre adresse (uniquement pour les nouvelles inscriptions)
- Règlement intérieur paraphé et signé
- 1 chèque **15 euros à l'ordre du SCMS GR** pour le costume du gala. Ce chèque sera encaissé en avril et retourné en cas d'absence prévue au spectacle.
- 1 chèque pour le règlement des équipements si nécessaire. Il sera encaissé au moment de la fourniture des équipements (voir dernière page)



## COTISATION, LICENCE ET MODALITES DE PAIEMENT

*Toute année commencée est entièrement due ; pas d'adhésion au trimestre*

<b>Adhésion annuelle au club</b>	
1 adhésion par famille	<input type="checkbox"/> <b>10 €</b>
<b>Cotisation</b>	
Baby-gym (né en 2014 et 2015) Eveil (né en 2012 et 2013) Initiation (né en 2011)	<input type="checkbox"/> <b>190 €</b>
Section Loisirs	<input type="checkbox"/> <b>190 €</b>
Section Coupe Formation + prévoir achat d'un débardeur club et d'un gymbag club *	<input type="checkbox"/> <b>210 €</b>
Catégories Compétitions + prévoir achat d'un débardeur, d'un gymbag et du survêtement du club *	<input type="checkbox"/> <b>290 €</b>
<b>TOTAL</b>	

*Réduction famille nombreuse : -30€ par enfant à partir du 2<sup>ème</sup> enfant*

*\*Voir section « Equipements club » en dernière page du dossier*

Ces tarifs incluent le prix de la licence Fédération française de Gymnastique ; par cette licence les enfants sont assurés pour toutes les activités réalisées dans le cadre du club ; un document précisant les conditions de cette assurance vous sera remis.

Le montant de la cotisation peut être fractionné mais, dans ce cas, tous les chèques doivent impérativement être remis au moment de l'inscription.

Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du **SCMS – GR** :

<b>Nombre de chèques</b>	<b>A encaisser aux mois de ....</b>
--------------------------	-------------------------------------

---

## AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné, NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Responsable légal de : \_\_\_\_\_

\* l'autorise

\* ne l'autorise pas

(\*) Rayer la mention inutile

à quitter seule le gymnase de Mouans-Sartoux ou une autre salle de remplacement, à la fin de l'entraînement.

Si je n'autorise pas mon enfant à sortir seule, je m'engage à respecter les heures de sortie, ou j'avertis l'entraîneur et donne le nom de la personne apte à la faire sortir. Je préviens ma fille qu'elle ne doit en aucun cas sortir de la salle en attendant la personne qui doit la récupérer

Date :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

## FICHE D'AUTORISATION

### A remplir par les parents pour les adhérents mineurs

Je soussigné, NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Responsable légal de : \_\_\_\_\_

1 – autorise les responsables du SCMS GR à prendre, en cas d'urgence, toutes décisions qui s'avèreraient nécessaires au cours du stage.

2 – m'engage à respecter les modalités suivantes :

- vérifier la présence d'un responsable dans le gymnase avant de laisser mon enfant
- récupérer mon enfant à l'heure précise de la fin de la journée.
- dégager le club de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires (éviter tout objet de valeur...)

**Pendant la journée, les enfants sont sous la responsabilité pleine et entière des entraîneurs**

3 – Je m'engage à respecter le règlement intérieur

4 – Je m'engage à respecter la logistique du club dans le cadre d'une participation en compétition :

- consignes de l'entraîneur
- organisation mise en place lors des déplacements
- réservation des dates concernées
- esprit d'équipe et de fair-play en direction des autres concurrents, des organisateurs et des juges.

Date :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

---

## FICHE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Dans le cadre de sa diffusion d'informations (affiches, articles de presse, site Internet), le club peut être amené à publier dans ses pages résultats les noms des gymnastes en compétition ainsi que des photographies de ses adhérents.

Je soussigné, NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Responsable légal de : \_\_\_\_\_

**donne mon autorisation** pour que l'image de mon enfant soit reproduite sur support papier ou numérique par le Sporting Club de Mouans-Sartoux –Gymnastique Rythmique  
*Je renonce par la présente à solliciter une quelconque compensation, à quelque titre que ce soit, pour la participation de mon enfant à la prise de vue et à sa diffusion*

**refuse toute utilisation** de l'image de mon enfant par le Sporting Club de Mouans-Sartoux – Gymnastique Rythmique.  
*Dans ce cas, si mon enfant apparaît dans un groupe, sa photo pourra être publiée mais son image sera rendue floue au moyen d'un logiciel de retouche d'images de manière à le rendre totalement impossible à identifier.*

Le club ne saurait être tenu pour responsable des photos prises par les parents ou spectateurs lors des fêtes ou compétitions.

Date :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

## ASSURANCE FEDERALE

La fédération de gymnastique a un contrat avec l'assureur Allianz qui propose en plus de l'option de base comprise dans la licence des options complémentaires.

Vous pouvez consulter l'ensemble des options proposées à l'adresse suivante : <http://www.scms-gr.fr/> dans la section « comment s'inscrire ? »

**Vous devez impérativement remplir le formulaire ci-dessous en renseignant les zones surlignées en jaune.**

Si vous ne souhaitez pas choisir d'option complémentaire et ne garder que l'option de base, il vous suffit de cocher la case « **ne retenir aucune option complémentaire** » souligné en rouge.

### Bulletin n° 2 FFG - Saison 2017 - 2018

#### Déclaration du licencié Fédération Française de Gymnastique

Le soussigné (Nom, Prénom en lettres capitales) \_\_\_\_\_

licencié de la FFG à (Nom du Club) SPORTING CLUB DE MOUANS SARTOUX - GR

agissant pour le compte de l'enfant : Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

(pour les licenciés mineurs)

Déclare : \_\_\_\_\_

- avoir pris connaissance du contenu de la présente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFG pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz et référencé ;
- avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFG (voir bulletin de souscription d'assurances facultatives et complémentaires ci-dessus) ;
- avoir choisi en complément de l'option de base (cocher les cases correspondantes) :  
Individuelle accident      option 1  5 € TTC      option 2  8 € TTC       le contrat individuel Garantie  
Indemnité journalière       pour un montant de \_\_\_\_\_ € de cotisation      Accidents de la Vie (GAV)  
ne retenir aucune option complémentaire

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du licencié souscripteur

(pour les licenciés mineurs, la signature des parents ou du tuteur légal est obligatoire)

Bulletin n° 2 à conserver par le Club.



# REGLEMENT INTERIEUR

A lire attentivement et à conserver

## ARTICLE 1 :

Le SCMS GR de Mouans-Sartoux, association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé **Maison des Associations - Hôtel de Ville, 06370 MOUANS-SARTOUX**, a pour objet de permettre à des jeunes, dans la limite des effectifs possibles, la pratique de la Gymnastique Rythmique : initiation et perfectionnement, et faire en sorte que chaque enfant s'épanouisse à son meilleur niveau.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Gymnastique, à la Fédération Française du Sport adapté et est agréée Jeunesse et Sports.

## ARTICLE 2 :

Le club fonctionne chaque année, selon le calendrier scolaire.

Toutefois des stages pourront être organisés pendant les vacances scolaires et l'été selon les disponibilités des entraîneurs, gymnastes et gymnases. La participation des gymnastes à ces stages est fortement recommandée.

*Durant l'année, certains cours seront annulés pour formation de cadre, compétition, ou indisponibilité du gymnase, cela fait partie du fonctionnement normal de l'association et n'impliquera aucun remboursement de la part de l'association.*

## ARTICLE 3 :

Au moment de l'inscription chaque adhérent devra fournir :

- La fiche d'inscription remplie
- 2 photos d'identité
- La fiche d'autorisation parentale remplie
- La fiche d'autorisation de sortie
- La fiche d'autorisation d'utilisation d'images.
- 1 enveloppe timbrée au nom et à l'adresse du représentant légal (en cas de nom de famille différent merci d'indiquer également le nom de l'enfant) **pour les nouvelles inscriptions seulement**
- Un **certificat médical** précisant la non contre-indication à la pratique de la Gymnastique Rythmique en compétition et postérieur au 15 août de l'année en cours. Le certificat médical sera fourni au plus tard pour le **30 septembre** pour les gymnastes engagées en compétition, pour le **15 octobre** pour les autres catégories. **Passé ce délai, les adhérents qui ne l'auront pas fourni ne seront pas autorisés à aller sur le praticable.**
- Le règlement de l'adhésion dont le tarif est fixé par le conseil d'administration en assemblée générale. Ce règlement pourra être acquitté soit en espèce soit par un ou plusieurs chèques. Conformément à la loi, ces chèques devront être datés du jour de leur remise (jour de l'inscription) avec indication au dos du mois souhaité pour leur encaissement. Les adhérents qui souhaiteraient fractionner dans le temps leur cotisation payée en espèce verseront à l'inscription un chèque de caution du montant total de la cotisation, chèque qui leur sera rendu lorsque la cotisation sera intégralement payée.

L'adhésion n'est ni remboursable, ni transmissible, même s'il s'agit d'un membre de la même famille, et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste.

*En cas de problème de santé, et sur présentation d'un certificat médical, le conseil d'administration pourra statuer sur le remboursement éventuel qui reste, toutefois, exceptionnel. Cependant si remboursement il y a, cela se fera au prorata des trimestres écoulés **déduction faite de la licence et des frais de dossier.***

*Tout autre cas de force majeure, tel que changement de domicile, pourra être considéré après avis du conseil d'administration.*

**Les gymnastes dont le dossier administratif serait toujours incomplet (photo, certificat médical, paiements, enveloppes) un mois après l'inscription se verront refuser la participation aux entraînements.** Lors des inscriptions, les pré-inscriptions établies en fin de saison précédente pour les anciennes gymnastes, seront prioritaires. **L'inscription au club implique l'accord total et sans restriction du présent règlement intérieur.**

#### ARTICLE 4 :

Dès l'inscription, les gymnastes sont réparties dans les différents groupes par catégorie, âge et niveau. Cette répartition relève uniquement de la décision des entraîneurs et est validée par le conseil d'administration.

#### ARTICLE 5 :

De façon générale, la pratique de la GR exige un minimum de discipline, ce qui implique le respect de quelques consignes : assiduité et ponctualité aux cours, avec une tenue sportive près du corps (justaucorps ou corsaire, tee-shirt moulant et chaussons de GR), cheveux attachés. Les bijoux sont interdits, les portables sont éteints pendant le cours.

En début et en fin de cours, les gymnastes doivent se changer dans les vestiaires et ramener leurs sacs dans les gradins.

L'association ne saurait être jugée responsable en cas de disparition d'effets personnels de la gymnaste lors d'un entraînement. D'une manière générale, il est totalement déconseillé d'emmener des objets de valeur (argent, bijou, baladeur, ...) au gymnase lors d'entraînements ou de compétitions.

Les cours ne sont pas publics. Les parents doivent déposer leur enfant et les récupérer aux heures prévues avec une marge de 10 minutes.

#### ARTICLE 6 :

A chaque entraînement, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un membre du bureau afin qu'ils ne restent pas dans la rue en cas d'absence ou de retard de ceux-ci.

Chaque gymnaste devra se conformer aux horaires d'entraînement.

Les absences ou retards répétitifs et injustifiés pourront entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'association. Afin de débiter les entraînements à l'heure dite, il est demandé aux gymnastes d'arriver 5 à 10 minutes avant le cours afin qu'elles puissent se mettre en tenue.

**Les horaires des cours doivent être respectés autant par les gymnastes que par les parents.**

**Seules les gymnastes ayant une autorisation de sortie signée des parents pourront quitter le gymnase toutes seules.**

#### ARTICLE 7 :

En cas de non-respect des consignes de l'entraîneur ou des règles propres au groupe, des sanctions d'ordre sportives pourront être prise par l'entraîneur.

De même, toute indiscipline ou manquement de respect envers un membre du conseil d'administration, un responsable ou une autre gymnaste pourra entraîner l'exclusion du cours (en aucun cas la gymnaste ne devra quitter l'enceinte du gymnase avant la fin du cours, et ce pour des raisons évidentes de sécurité).

#### ARTICLE 8 :

Le conseil d'administration exerce le pouvoir disciplinaire et sur décision de celui-ci, un membre peut être sanctionné pour tout motif grave qui pourrait nuire aux intérêts et au bon renom de l'association ou refus du paiement de l'adhésion. Les sanctions peuvent être les suivantes :

- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Toute sanction provoquera une réunion avec les parents leur expliquant la faute, et une lettre leur sera adressée pour mentionner le manquement au présent règlement. (Selon l'article 15 des statuts de l'association)

#### ARTICLE 9 :

Toute absence devra être signalée, soit à l'entraîneur, soit à un membre du bureau. *A partir d'un mois d'absence, un certificat médical devra être fourni.*

#### ARTICLE 10 :

Les gymnastes engagées en compétition doivent suivre impérativement les cours de façon régulière et s'engagent à participer à toutes les compétitions. Toute absence ne peut-être excusée que par un **motif médical dûment constaté**, en dehors de ce cas tous les frais afférents à une absence seront imputés aux parents : frais

d'engagements, de transport, de réservation hôtelière, d'accompagnement ainsi que les amendes pour forfait et frais vestimentaires particuliers. Sur cette base le conseil d'administration est habilité à statuer.

**Une gymnaste absente est un handicap pour toute l'équipe.**

**ARTICLE 11 :**

Pour tous les déplacements organisés par le club, une fiche d'autorisation de participation à la dite compétition vous sera demandée avec différents renseignements à fournir : régime alimentaire, prise de médicament (avec ordonnance), vaccination, décision à prendre en cas d'accident. Sans ce document aucune gymnaste ne sera autorisée à partir avec l'association. Lors de ces déplacements, les gymnastes sont sous la responsabilité des éducateurs sportifs et accompagnateurs désignés par le conseil d'administration. Elles ne seront autorisées en aucun cas à s'absenter, même lors d'une visite de l'un des responsables légaux, sans que ceux-ci aient signé une décharge de responsabilité dégageant l'association.

**ARTICLE 12 :**

Afin d'optimiser la communication bureau/parents/entraîneurs toutes les informations concernant les activités, les spectacles, les compétitions, les convocations ... sont notifiées par voie électronique.

Rappel de l'adresse mail du club : [club@scms-gr.fr](mailto:club@scms-gr.fr)

L'adresse postale de l'association est : **1575 avenue du Général de Gaulle -Domaine du Camp Lauvas - villa n°4 - 06250 Mougins.**

**ARTICLE 13 :**

**Le maintien de l'esprit sportif au sein du club devra être respecté et primera sur toutes les actions des membres.**

**ARTICLE 14 :**

La diffusion de vidéo de tout ou partie d'un enchaînement ou d'une chorégraphie sur internet est formellement interdite sans l'autorisation du conseil d'administration.

---

Je soussigné, NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ainsi que mon enfant

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date :

Signature (*Précédée de la mention « lu et approuvé »*)

## EQUIPEMENTS CLUB – 2017/2018

*Merci de faire un règlement différent de celui de la cotisation à l'ordre du SCMS – GR.*

Nom / Prénom de la gymnaste : \_\_\_\_\_

Désignation	PRIX (euros)	Taille (à entourer)													
<b>Gym Bag</b> <i>Rouge logo club</i>	5	Taille unique													
<b>SAC de sport</b> <i>Noir et rouge avec le prénom</i>	25	Taille unique													
<b>Survêtement</b> <i>Blanc AGIVA logo club rouge</i>	75	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;">4 ans</td> <td style="text-align: center;">6 ans</td> <td style="text-align: center;">8 ans</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">12 ans</td> <td style="text-align: center;">14 ans</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">36</td> <td style="text-align: center;">38</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">42</td> </tr> </table>	4 ans	6 ans	8 ans		10 ans	12 ans	14 ans		36	38	40	42	
4 ans	6 ans	8 ans													
10 ans	12 ans	14 ans													
36	38	40	42												
<b>Veste molletonnée avec capuche</b> <i>zippée blanche avec le logo du club (attention taille plutôt grand)</i>	35	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">5/6 ans</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">7/8 ans</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">9/10 ans</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">11/12 ans</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">S</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">L</td> </tr> </table>	5/6 ans		7/8 ans		9/10 ans		11/12 ans		S	M	L		
5/6 ans		7/8 ans													
9/10 ans		11/12 ans													
S	M	L													
<b>Tee-shirt dos nageur</b> <i>Rouge logo club + prénom (réservé aux gymnastes)</i>	15	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">6/8 ans</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">8/10 ans</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">10/12 ans</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">12/14 ans</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">XS</td> <td style="text-align: center;">S</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">L</td> </tr> </table>	6/8 ans		8/10 ans		10/12 ans		12/14 ans		XS	S	M	L	
6/8 ans		8/10 ans													
10/12 ans		12/14 ans													
XS	S	M	L												
<b>Tee-shirt du supporter</b> <i>« Fan du SCMS-GR »</i>	10	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center;">S</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">L</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">XL</td> <td style="text-align: center;">XXL</td> <td style="text-align: center;">XXXL</td> </tr> </table>	S	M	L	XL	XXL	XXXL							
S	M	L													
XL	XXL	XXXL													
<b>TOTAL</b>															

Site : [www.scms-gr.fr](http://www.scms-gr.fr)

@ : [club@scms-gr.fr](mailto:club@scms-gr.fr)

*Réservé au club – ne pas remplir*

Cat	P	Date	R	Date

# CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique rythmique

Le certificat médical est obligatoire :

- pour toutes les catégories
- pour toute participation à une compétition

Comment procéder ?

1. Faites remplir ce coupon « Certificat médical » par un médecin.

Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certificat médical ou sa copie devra :

- comporter la mention « en et hors compétitions »
- être daté de moins d'1 mois le jour de sa remise au club (date antérieure au 15 août non admise).

2. Remettez-le rapidement au club : **au plus tard le 30 septembre pour les catégories compétition et au 15 octobre pour les autres.**

3. Conservez une copie de votre certificat médical.



**Sporting club de Mouans-Sartoux**

**GYMNASTIQUE RYTHMIQUE**

Affiliation FFgym 19006.106 - Agrément JS n° 06 S 082008D

SIRET n° 49940257600015 Code APE n° 9312 Z

## CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Je soussigné, Docteur \_\_\_\_\_,

certifie que l'état de santé actuel de l'enfant \_\_\_\_\_,

ne montre pas de contre-indication à la pratique de la **gymnastique rythmique en et hors compétitions.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet du médecin

Ce modèle n'est pas exclusif, ce certificat peut être rédigé sur papier libre.  
Bien préciser l'aptitude à la pratique de la gymnastique en compétition.